

*Yverdon-les-Bains, le 10 septembre 2020*

## **La Municipalité lance un audit sur le fonctionnement de l'aide au logement**

**Suite à une résolution du Conseil communal, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a décidé de faire procéder à un audit du fonctionnement de l'aide au logement, au sein du Service de la jeunesse et de la cohésion sociale (JECOS).**

Informée courant juillet de rumeurs sur le comportement inadéquat d'un cadre de l'administration, la Municipalité d'Yverdon-les-Bains a déposé plainte auprès du ministère public afin que les faits puissent être établis. Cette enquête est toujours en cours. Aux yeux de la Municipalité, si les graves faits relatés récemment par la presse sont avérés, ils sont inacceptables et elle ne saurait tolérer de tels abus dans son administration.

Dans sa séance ordinaire du 9 septembre, la Municipalité a examiné la résolution du Conseil communal lui suggérant de « mettre en place un audit du fonctionnement de l'attribution de l'aide au logement à JECOS. Ceci afin de vérifier si les biens communaux financés par le contribuable afin d'aider les plus faibles ont été gérés de manière régulière et qu'ils ont bien aidés les plus faibles », votée par l'organe délibérant le 3 septembre. Elle a décidé d'y donner suite : un audit sera lancé sur la gestion de l'office du logement.

Pour ce qui concerne le deuxième point de la résolution « la mise en place d'une cellule spéciale d'aide aux victimes et de protection des lanceurs d'alerte afin que plus personne n'ait peur de parler », la Municipalité n'entend pas se substituer aux structures LAVI existantes, qui offrent un cadre professionnel reconnu pour la prise en charge des victimes.

Le troisième point de la résolution (« revoir la méthode d'attribution et de révision des logements subventionnés afin que le soupçon ne puisse plus régner dans leur attribution et réfléchir à un passage à un système de modulation des loyers et d'aide au logement pour ne plus contraindre des gens à déménager au fil de l'évolution de leurs conditions financières ») sera évalué par la Municipalité en fonction des résultats de l'audit.

Le collaborateur du JECOS concerné par cette affaire se trouve actuellement en arrêt maladie.

Il ne sera pas fait d'autres déclarations sur cette affaire avant que le procureur n'ait terminé son enquête.